



Avocats Sans Frontières (ASF)

Le présent projet bénéficie des leçons apprises par ASF ces 18 dernières années au Burundi. Dans le prolongement de son appui à l'élaboration de la Stratégie nationale d'aide légale, ASF entend accompagner les différents acteurs dans une réflexion constructive sur les mécanismes d'accès à la justice susceptibles de garantir la protection et l'exercice des droits fondamentaux, de prévenir et régler pacifiquement les conflits et de favoriser ainsi l'émergence et la promotion de modes alternatifs de règlement des conflits.

www.asf.be



Barreaux près la Cour d'Appel de Bujumbura et de Gitega

Les Barreaux, en tant qu'associations professionnelles d'avocats, ont une responsabilité essentielle pour répondre aux besoins des justiciables et pour faciliter l'accès aux services d'un avocat. Mais, l'accès à la justice n'étant pas un droit qui nécessite une réponse exclusivement judiciaire, dans de nombreux cas, des solutions pour les justiciables doivent aussi être trouvées en dehors des cours et tribunaux. Le projet propose à l'avocat d'être davantage en interaction avec d'autres acteurs (acteurs communautaires et informels, acteurs du secteur psycho-médicosocial, etc.) pour participer à l'information des justiciables sur leurs droits et devoirs au regard de la loi.



Association pour la paix et les droits de l'homme (APDH)

L'APDH agit au plus près de la population. L'association renforce l'accès à la justice à la base, en utilisant des structures communautaires (organisations de femmes et de jeunes, structures traditionnelles, etc.) comme points d'entrée pour un changement social durable. Elle est le pilote de l'approche communautaire du projet et du développement des modes alternatifs de prévention et résolution pacifique des conflits en vue du maintien et de la promotion de la cohésion sociale.

wp.apdh.bi



Association des femmes juristes du Burundi (AFJB)

L'AFJB traite des causes et des voies d'action contre les violences basées sur le genre (VBGs). Elle est en charge de l'intégration de la thématique « genre » dans les outils de sensibilisation, dans une approche de changement de comportement des communautés, et dans la formation des pourvoyeurs d'aide légale. Répondre aux besoins des victimes de VBGs nécessite une approche multiforme, qui dépasse la simple représentation en justice. L'accent sera mis sur le référencement entre les partenaires de l'action et les autres acteurs disposant de capacités d'accompagnement psycho-médico-social.



Contact

Avocats Sans Frontières
Quartier Zeimet, avenue Nzero 18
B.P. 2782 Bujumbura
+257 22 24 63 37

Photos © APDH & © ASF/Local Voices, Antoine Meyer, Amani Papy



Menya Utunganirwe

Mairie de Bujumbura et provinces de Bubanza et Karusi - 2017-2021



MENYA UTUNGANIRWE CONNAIS ET REVENDIQUE TES DROITS

Un projet d'Avocats Sans Frontières, des Barreaux près la Cour d'Appel de Bujumbura et de Gitega, de l'Association pour la paix et les droits de l'homme et de l'Association des femmes juristes du Burundi



Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Introduction

Avocats Sans Frontières, le Barreau près la Cour d'Appel de Bujumbura, le Barreau près la Cour d'Appel de Gitega, l'Association pour la paix et les droits de l'homme et l'Association des femmes juristes du Burundi considèrent l'accès à la justice comme un support au développement humain via la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Durant la période 2017-2021, les cinq organisations mettront en œuvre le projet *Menya Utunganirwe* (« Connais et revendique tes droits »), qu'elles ont développé conjointement.

Le projet se fonde sur le double constat que le besoin d'accès à la justice de la population burundaise reste fort, et que si le système judiciaire a un rôle indispensable à jouer dans l'instauration d'une paix durable, il ne doit pas constituer un recours systématique au règlement de différends. De nombreux problèmes peuvent en effet trouver leur résolution dans un cadre extrajudiciaire, en mobilisant par exemple des cadres de médiation et en favorisant la coordination d'acteurs formels et d'acteurs de proximité.



Améliorer l'accès à la justice nécessite de diversifier les modes de résolution des conflits, avec le souci de les prévenir et de les rendre plus proches des citoyens. En conséquence, l'action dépassera la dimension institutionnelle de l'accès à la justice pour investir une plus grande diversité de cadres de réalisation des droits, formels et informels.

Le projet repose sur une approche holistique qui fait intervenir plusieurs acteurs des secteurs public et privé.

Construire une approche inclusive de l'accès à la justice au Burundi

Au Burundi, la justice de proximité est un instrument incontournable de traitement des conflits au sein de la population, et une grande partie des litiges sont traités par les institutions qui relèvent de la justice de proximité.¹

Le projet cherche à rapprocher la justice des justiciables, en facilitant l'accès par des mécanismes de proximité qui répondent à leurs préoccupations quotidiennes et à leurs attentes.

Les administrations locales, les leaders et facilitateurs communautaires, les organisations de la société civile ainsi que les avocats, concourent à faciliter la réalisation des droits. Cela implique d'agir en complémentarité, en concertation et en mobilisant différents types de services : l'accès à l'information juridique, la participation citoyenne, le conseil juridique et l'accompagnement judiciaire et extrajudiciaire (médiation, négociation...).

C'est ainsi qu'ensemble, ils seront à même d'accroître la confiance des justiciables dans les mécanismes de justice formels, de promouvoir une justice davantage consciente des besoins des populations, et de renforcer et structurer des dynamiques de justice informelles conformes aux droits humains.

Le projet s'articule en 3 axes :

1. Renforcement du pouvoir d'agir des justiciables, pour favoriser la prévention des conflits et permettre leur participation dans les structures de gouvernance, en les rendant acteurs à part entière de la réalisation et la revendication de leurs droits :

- Accompagnement des facilitateurs communautaires pour répondre aux besoins d'information et orientation de la population.
- Sensibilisation et animation de forums d'échanges communautaires pour permettre aux citoyens de connaître leurs droits, d'être outillés pour la recherche de solutions à leurs besoins.
- Animation et renforcement de clubs scolaires.
- Organisation des consultations juridiques gratuites au niveau des bureaux de conseil et de défense des barreaux.

2. Renforcement des mécanismes de justice indépendants, efficaces et de qualité, afin de contribuer à l'avènement de l'état de droit :

- Réalisation et diffusion d'une étude de référence sur les mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire.
- Formation des avocats futurs formateurs des barreaux sur des thématiques identifiées.
- Renforcement de capacités des avocats des barreaux.
- Mise en œuvre d'un système de contrôle qualité des prestations d'avocats.
- Renforcement des capacités organisationnelles des partenaires.
- Délivrance de services d'aide légale de qualité (judiciaires et extrajudiciaires, conseils, référencement) par les avocats aux personnes vulnérables.

3. Coordination des acteurs de la justice et participation à des communautés d'échanges sur les pratiques innovantes et porteuses d'impact pour renforcer la bonne gouvernance :

- Il s'agit de renforcer les interactions entre les acteurs locaux, les structures déconcentrées de l'Etat, les communes et les organisations de la société civile, afin de créer un cadre de travail en commun.



1. Programme *Gutwara Neza* financé par l'Union européenne, étude réalisée par Julien Moriceau : *Burundi : Etude sur la perception de la justice de proximité*, janvier 2015, p.20 & 25.